

Montreuil, le **17 MAI 2016**

160852

Monsieur le Secrétaire général,

Dans le cadre du groupe de travail du 18 décembre 2015, il a été acté que les formateurs en techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI) bénéficieraient du statut professionnel de moniteur.

À cet effet, il a été demandé au secrétariat général des ministères économiques et financiers, la création d'une majoration d'allocation complémentaire de fonction (ACF) « indemnité de responsable sécurité et moniteur sécurité ».

Je vous informe que le secrétariat général a validé la création de cette nouvelle majoration d'ACF destinée à indemniser les personnels exerçant la fonction de responsable sécurité (officiers) et ceux exerçant les fonctions de moniteurs de sécurité (tir/TPCI). Cette majoration sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Une instruction en ce sens va être adressée à l'attention des directions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Hélène CROCQUEVIEILLE

Monsieur Vincent THOMAZO  
Secrétaire général de l'UNSA-Douanes  
Bâtiment Condorcet  
Télédoc 322  
6 rue Louise Weiss  
75703 PARIS CEDEX 13